

CONTRAT D'ENGAGEMENT MORAL

Moi, coureur au Véloce Club Châteaulinois, m'engage :

- à respecter l'équipe dirigeante et l'encadrement,
- à faire honneur aux couleurs du club, tant par ma tenue vestimentaire que par mon comportement en compétition,
- à rester correct envers les commissaires arbitres de tous les clubs, avant, pendant et après les compétitions,
- à porter les équipements du club sans suppression de publicité des partenaires du VCC, en excluant le port de publicité de partenaires « personnels », tant en course qu'à l'entraînement, Je ne percevrai ces équipements qu'à la condition d'avoir émis 2 chèques de caution d'une valeur de 100€ chacun.
- à participer, dans la mesure du possible, aux entraînements collectifs ou personnalisés proposés par l'entraîneur de l'équipe,
- à porter le casque lors de mes entraînements qu'ils soient individuels ou collectifs ainsi que le gilet jaune par mauvaise visibilité. Dans le cas contraire, le club retire toute responsabilité.
- à restituer l'intégralité de mon équipement lors de mon départ du club, à défaut la caution (2x100€) sera encaissée,
- à communiquer, 8 jours avant la date, mon choix d'engagement sur une épreuve au 02 98 86 60 05 (répondeur), (le déplacement en équipe est souhaitable),
- à effectuer en début de saison une avance de droits d'engagement de 20 courses, 2 chèques de 10 courses pour les juniors et seniors, de 10 courses pour les minimes et cadets; je veillerai ensuite à alimenter mon compte « engagement » avant la fin de mon crédit ; si mon compte est épuisé, je ne pourrai être engagé,
- à effectuer un minimum de 20 épreuves (17ans et +) ou 10 épreuves (cadets) au cours de la saison route. Dans le cas contraire, si j'ai effectué moins de 20 courses, la totalité de mon avance de droits d'engagement sera encaissée par le club ainsi qu'un chèque de caution de 100€ et je ne recevrais pas de dotation en équipement l'année suivante.
- à respecter la réglementation fédérale concernant la lutte contre le dopage et le recours à des substances ou à des procédés proscrits sous peine d'exclusion immédiate du club.
- à autoriser l'utilisation de mon image pour la promotion et sur le site Internet du club.

Nous, dirigeants et encadrement du Véloce Club Châteaulinois, nous engageons :

- à assurer la formation physique et morale des licenciés, à assurer dans la mesure des moyens disponibles, un suivi médical,
- à proposer des plans d'entraînement personnalisés,
- à assurer les engagements aux différentes épreuves suivant le choix des coureurs,
- à entretenir au sein du club un Esprit d'Equipe,
- à fournir un équipement vestimentaire aux couleurs du club, une caution de 200€(non encaissée) est demandée à chaque licencié,
- à mettre à disposition des licenciés du matériel spécifique(combinaisons, roues, vélos de piste...)
- à organiser des déplacements sur les épreuves importantes retenues par l'entraîneur de l'équipe,
- à récompenser en fin de saison les coureurs ayant obtenus de bons résultats ; le club ne prévoyant pas de primes de victoires, il sera remis des prix en matériel, bons d'achat ainsi que des trophées.